



Un homosexuel de Singapour obtient finalement l'autorisation d'adopter son fils biologique né par l'intermédiaire d'une donneuse d'ovocyte et d'une mère porteuse. A Singapour, le mariage des personnes de même sexe est illégal, la GPA aussi, et l'adoption n'est ouverte qu'aux couples mariés et aux célibataires. Conçu aux USA pour 200 000 \$, le garçon de quatre ans est illégitime aux yeux de la loi, puisque le père biologique et la mère porteuse ne sont pas mariés, et il n'a pas la nationalité singapourienne puisque sa mère est étrangère. Quant à la donneuse d'ovocyte, elle demeure inconnue.

Le père biologique et commanditaire avait déposé un dossier d'adoption, mais sa candidature a été refusée en décembre 2017, au motif « *qu'il s'agissait d'éthique de la maternité de substitution commerciale* » (cf. [GPA à l'étranger : « Une tentative de passer par la fenêtre alors que la porte est résolument fermée »](#)).

La Haute Cour de Singapour a rendu aujourd'hui un jugement contraire, accédant à la demande de l'homme : le père a finalement obtenu le droit d'adopter son fils, quatre ans après sa naissance. Le juge en chef, Sunderesh Menon, a cependant précisé qu'il ne voulait pas que cette décision soit comprise comme une validation du processus de GPA réalisée à l'étranger par les deux hommes. Au contraire, il a précisé qu'il avait pris cette décision à cause de l' « *obligation légale de promouvoir le bien-être de l'enfant (...) de considérer son bien-être comme primordial* ».